28me Année N° 313 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Vendredi 9 Novembre 1883

*Propriétaire-Gérant*
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES*

*Propriétaire-Gérant*
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue Nationale 18.
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de Paris et aux bureaux du *Nouvelliste du Nord et du Pas-de-Calais*, 9 bis, rue du Curé-Saint-Etienne.
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas* place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 8 NOVEMBRE

## LES PRESBYTÈRES

Nos députés, infatigables dans leur campagne contre le clergé, ont abrogé avant hier l'article de la loi de 1837, qui range parmi les dépenses obligatoires de la commune, celles relatives à l'indemnité de logement due aux curés et aux desservants, ainsi qu'à tous les autres ministres d'un culte reconnu, lorsqu'elle ne peut pas mettre un presbytère à leur disposition. Hier, ils ont pris en considération un amendement de M. Paul Bert permettant aux communes de rentrer en possession des immeubles actuellement affectés au culte ou à des établissements religieux.

C'est dans la loi sur l'organisation municipale que prendra place le texte nouveau reniant les engagements solennels contractés par l'Etat envers l'Eglise. A vrai dire, l'attention du Parlement ne se réveille, au cours de ses longs débats, que lorsqu'il y a à commettre une iniquité de cette nature. Sur toutes les autres questions, nos législateurs votent de confiance, à la suite de la commission sans savoir ce qu'ils font et sans s'en préoccuper ; ils ne commencent à écouter et à comprendre que lorsque la fortune de la discussion vient offrir un aliment à leurs passions sectaires. Alors, ils ne votent plus de confiance mais d'enthousiasme. Au besoin, ils forcent même la main du rapporteur.

S'ils étaient capables d'avoir des scrupules en cette matière, l'orateur de la commission, sur le premier point, et M. Paul Bert, sur le second, les aurait levés sans nul doute en disant que l'abrogation de la loi antérieure était le retour aux règles du Concordat, car on sait que nos ministres, leurs amis et leur majorité ne jurent plus que par le Concordat. Ecoutez M. Bastid, dont l'éloquence est aussi sobre que peu concluante : « Il » s'agit de savoir si nous voulons rester » dans les termes du Concordat, ou si » nous voulons maintenir la situation » privilégiée que l'Eglise a su se faire à » la suite d'empiètements successifs, en » dehors des prescriptions concordataires. » M. Bert tient le même langage. Et la Chambre applaudit. Il ne lui en faut pas davantage pour être éclairée et convaincue.

Malheureusement, ni M. Bastid en affirmant que la suppression du logement des curés était d'accord avec le Concordat, ni les députés en acceptant son affirmation, ni M. Bert, en s'appropriant cette assertion, n'ont péché par simple ignorance. Ils ont encore manqué de sincérité, car Mgr Freppel avait établi d'une façon victorieuse que la législation aujourd'hui en vigueur était bien celle admise d'abord par la célèbre transaction de 1801 et ensuite explicitement formulée dans les articles de la loi du 18 germinal an X. L'un de ces articles, l'article 72, est ainsi conçu : « Les presbytères et jardins non aliénés seront » rendus aux curés et aux desservants des » succursales.

» A défaut de ces presbytères les Conseils généraux des communes sont » *autorisés* à leur procurer un logement » et un jardin. » Nos juristes retors s'emparent de ce mot *autorisés* pour soutenir que la dépense dont il s'agit ne peut avoir qu'un caractère facultatif.

Est-il nécessaire de réfuter cette thèse? M. Bastid, la Commission, la Chambre savent bien qu'elle n'en vaut pas la peine et que cette réfutation a déjà été faite dix fois. En l'an X, le gouvernement qui imposait aux communes la restitution des presbytères confisqués sur le clergé, lorsqu'ils n'avaient pas encore été l'objet d'une aliénation, pouvait-il songer à traiter plus favorablement les municipalités qui, ayant bénéficié des mêmes mesures de confiscation, ne pouvait réparer le préjudice causé par la restitution d'un immeuble sorti de leur propriété ! Evidemment non ! Aux unes, il imposait la restitution en nature et aux autres une indemnité équivalente.

Suivant les règles administratives, une *autorisation* ne devait-elle pas émaner des pouvoirs publics, tuteur des intérêts communaux, non pas pour reconnaître à la dépense un caractère facultatif, mais pour la rendre régulière ? Evidemment oui ! cette interprétation n'a-t-elle pas été universellement admise par des arrêtés du 1er pluviôse an XI et du 11 prairial an XII, par l'article 92 du décret du 30 décembre 1809, où nous lisons :

« Les charges des communes relativement au culte sont... de fournir au » curé ou desservant un presbytère ou » logement, ou, à défaut de presbytère et » de logement une indemnité pécuniaire ? » Tel n'est-il pas l'avis formel de la cour de cassation, énoncé dans un arrêt de principe du 7 janvier 1839, et même l'avis donné par le Conseil d'Etat dans une décision du 21 août 1839, au moins en cas d'insuffisance des ressources de la fabrique ? On ne peut le nier.

M. Bastid ne l'a pas nié, il n'en a pas parlé ! Au moment où l'évêque d'Angers énumérait tous ces documents dans une argumentation pressante et incisive, la majorité, évidemment troublée et inquiète, ne lui ménageait pas ses murmures. Le président Brisson a prononcé alors une phrase superbement ironique : « La Commission, messieurs, connaît » probablement tous ces arguments et » elle répondra à M. Freppel, n'interrompez pas ! » Il n'est pas possible au souverain de la Chambre de se moquer plus agréablement du peuple de députés qu'il gouverne et régente.

Eh bien, non ! La Commission ne connaissait pas ces arguments. Elle ne les connaissait pas, puisqu'elles ne les a pas prévus. Elle ne les a pas compris puisqu'elle n'y a pas répondu... A moins qu'elle n'ait pas voulu les écouter parce que son siège était fait et que jamais la passion et la violence ne se prêtent à entendre une bonne raison.

Si nous passons à la seconde question, est-ce que la désaffection des petits séminaires et de tous les autres édifices légalement consacrés au culte n'est pas la violation la plus odieuse de l'esprit et même de la lettre du concordat? Cela est si clair que M. Brisson a cru devoir refuser la parole à Mgr Freppel dans la crainte qu'il ne mît trop pleinement cette fourberie en lumière.

Le législateur commet un acte coupable lorsqu'il obéit à ses rancunes et à ses préjugés. Du moins devrait-il avoir le courage de ne pas chercher à abriter ses votes derrière des affirmations controuvées et mensongères.

H.

## LE CAS DE M. THIBAUDIN

Les informations les plus contradictoires circulent sur le cas du général Thibaudin.

D'après les uns, l'ex-ministre de la guerre aurait été mandé par son successeur à l'hôtel de la rue Saint-Dominique et invité par lui à s'expliquer au sujet de sa lettre au président du cercle de l'Union républicaine de Toulon.

M. Thibaudin, pour éviter l'application de la peine disciplinaire encourue, aurait déclaré que sa lettre n'était pas destinée dans sa pensée à la publicité, qu'il regrettait qu'une indiscrétion l'eût livrée à la presse et qu'il promettait de ne plus recommencer.

Voilà la première version.

Mais, à côté de celle ci, les journaux radicaux qui ont eu longtemps l'oreille de M. Thibaudin affirment que tout est faux dans les nouvelles relatives aux entretiens du général Campenon et du général Thibaudin et aux excuses faites par celui-ci. La preuve que le général citoyen n'a pas comparu devant le ministre de la guerre, c'est que si le général Campenon est à Paris, lui est dans le Loiret.

Il serait temps que le public fût exactement renseigné sur le cas de M. Thibaudin et sur la décision que M. le général Campenon se réserve de prendre à son égard.

On n'a pas usé de tant de ménagements vis-à-vis du général de Geslin, l'héroïque combattant de Saint-Privat, coupable d'une simple peccadille si on compare son cas à celui du général Thibaudin.

Est-ce que la fermeté du général Campenon sur la question de discipline militaire ferait partie de la légende ?

## DISCOURS DE M. DURAND

Voici le discours prononcé par M. Durand, sous secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique et des beaux arts, au banquet de Tourcoing :

« Messieurs,

» Ce n'est pas moi qui devais prendre la parole ici aujourd'hui. M. le président du Conseil avait accepté avec empressement l'invitation que vous lui aviez adressée et, comme on vous le disait tout à l'heure, il n'a rien moins fallu qu'une impossibilité absolue pour qu'en ce jour il ne se trouvât pas au milieu de vous. Je le regrette pour vous, messieurs, je le regrette pour moi aussi, et pourtant, permettez-moi de le dire, il se mêle à ce sentiment de regret un sentiment de satisfaction. Je suis heureux, en effet, de me trouver à Tourcoing lorsque vous consacrez le premier monument qui sera élevé en France à l'enseignement secondaire spécial depuis sa réorganisation.

» L'esprit français — je serais tenté de dire que c'est un trait de notre caractère national, et je ne sais pas après tout, si nous devons nous en plaindre — est prompt à la critique. On médit un peu de tout chez nous, et je ne suis pas bien sûr qu'à l'heure actuelle il n'y ait pas encore des gens, je ne parle pas de Tourcoing assurément, qui ne soient disposés à considérer l'enseignement spécial comme une nouveauté dangereuse. M'attarderais-je, messieurs, à le défendre ? Ce serait, j'imagine, un soin bien inutile. Ce serait même un acte de mauvais goût après ce que nous avons vu aujourd'hui, et, si je le faisais, vous pourriez me dire, en me montrant l'établissement dont nous venons de poser les premières assises : Qui donc ici songe à l'attaquer ?

» Permettez-moi seulement de faire un court appel à l'histoire et de vous montrer que, si nous pouvons être des novateurs sur quelques points, nous ne sommes pas, à coup sûr, des novateurs bien dangereux.

» Vous savez déjà que l'enseignement spécial est en très grande faveur tout près d'ici, en Belgique; qu'il est également honoré et très recherché en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, etc. Mais ce que beaucoup ignorent, et ce que quelques uns peut-être feignent d'ignorer, c'est qu'à l'époque classique par excellence il comptait déjà des défenseurs illustres, et que celui qu'au dix-septième siècle on appelait le Grand Roi ne se faisait pas faute de reprocher aux éducateurs de son temps de ne pas s'attacher assez à l'étude des sciences et à leurs diverses applications.

» Vers la même époque, un grand philosophe, un esprit éminent, formulait les mêmes griefs contre l'enseignement de son siècle en termes d'une vérité tellement saisissante que je ne puis résister au désir de les reproduire ici :

« Les professions industrielles, disait Leibnitz, devraient être dirigées par de vrais savants, et ces savants seraient vraiment les instituteurs du genre humain. »

« Quant au dix-huitième siècle, il a besoin de rappeler qu'il avait, par la plume et par la voix de ses représentants les plus autorisés, inscrit l'enseignement spécial au nombre des réformes nécessaires et urgentes ; qu'à la veille de 1789, le parlement de Paris avait confié à son président le soin de rédiger un plan d'études pour répondre aux besoins industriels et commerciaux de cette époque ; qu'enfin la Convention avait décrété un vaste système d'instruction, pour répandre partout, au moyen des écoles centrales notamment, les connaissances indispensables aux artistes et aux ouvriers, c'est-à-dire à l'élite et aux producteurs de la nation ?

» Aussi un ministre, dont l'Université n'a pas oublié le nom, car il sut être sous l'empire un esprit libéral, représentait-il une tradition vraiment française, lorsque, à travers les obstacles que la routine semait sous ses pas, il constituait l'enseignement spécial par une loi déjà vieille de dix-huit ans, par la loi du 21 juin 1865.

» Que cet enseignement n'ait pas produit tous les résultats que s'en promettait alors le législateur, il ne me coûte nullement d'en convenir. Mais est-ce à l'institution elle-même qu'il faut s'en prendre ? N'est-ce pas plutôt aux imperfections et aux défauts d'une première organisation ? Il n'y a pas à en douter, messieurs, et c'est précisément pour cela que le décret du 4 août 1881, que vous serez les premiers à appliquer dans son ensemble et dans son esprit, a assis l'enseignement secondaire spécial sur de nouvelles bases.

» Dieu me garde, messieurs, de médire des lettres classiques ! elles ont formé l'esprit français, et ce sera toujours à elles qu'il faudra demander la pureté de la forme, l'élégance de la diction, le sens exquis de la pensée. Mais, autant que les goûts, les nécessités de la vie sont diverses. Les connaissances indispensables aux uns peuvent être inutiles aux autres, et la différente portée des esprits, comme la variété des goûts et des besoins, ne permet pas à tous de marcher d'un pas égal dans la voie de l'instruction et de concevoir de l'attrait pour les mêmes sciences.

» A chacun selon ses aptitudes et selon ses goûts, disait-on en 1865 et disons nous encore aujourd'hui.

» Ce qu'il fallait donc, messieurs, c'était que l'enseignement spécial fût établi à côté de l'enseignement classique dans le rang qui lui est vraiment dû. C'est le but auquel on a tendu, c'est le résultat qu'on s'est forcé d'atteindre, et cela en l'associant au grand mouvement qui, dans ces dernières années, a transformé si heureusement notre système d'instruction, en le vivifiant, en lui imprimant un caractère à la fois pratique et élevé, en en faisant en un mot, à côté d'un enseignement scientifique fortement constitué, un enseignement complet de la langue française et des langues modernes.

» Ajoutez que ce qui caractérisera la nouvelle organisation, c'est qu'elle sera d'une grande simplicité, et que, par une heureuse gradation, elle saura se plier à toutes les exigences et s'accommoder aux besoins de chacun.

» L'enseignement secondaire spécial — je vous demande votre indulgence pour ces détails techniques, mais ils ont leur utilité — comprend en somme aujourd'hui trois cycles. Le premier correspond aux classes élémentaires de l'enseignement classique, et se résume, pour ceux qui ont jusque-là suivi l'école primaire, en une seule année de préparation particulière. C'est la période d'initiation. Avec le deuxième cycle commence, sous le nom de cours moyen, l'enseignement spécial proprement dit que, sous le nom de cours supérieur, complétera et fortifier ensuite le troisième cycle.

» Le cours moyen comprendra trois années ; il suffira à ceux que pressent les nécessités de la vie et qu'appellent immédiatement les professions agricoles, commerciales et industrielles. Le cours supérieur sera de deux années; il sera suivi par ceux qui ont l'ambition d'une culture intellectuelle plus élevée, et ces programmes seront assez riches pour former des esprits cultivés et solides. L'un et l'autre auront d'ailleurs leur sanction. Il seront couronnés, le premier par un certificat d'études qui aura sa valeur, car il sera la preuve d'études sérieuses suivies avec fruit ; le second, par un diplôme de bachelier, par le baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial, qui sera, dans la plupart des cas, l'équivalent du diplôme de bachelier ès-sciences, et qui, j'en ai l'intime conviction, ne tardera pas à être aussi recherché de lui.

» Je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'ainsi comprie l'enseignement spécial complète logiquement et heureusement notre système d'éducation nationale.

» Avec l'enseignement primaire, avec la gratuité, avec l'obligation, avec les grandes réformes de ces dernières années, nous acquitterons envers tous la dette sacrée de l'instruction.

» Par l'extension donnée au haut enseignement, par les créations et les dédoublements de chaires, par les développements que reçoit partout l'enseignement supérieur, nous maintiendrons à notre pays, ce qui est pour lui une question d'honneur, son grand renom scientifique et littéraire dans le monde.

» Par la réorganisation de l'enseignement secondaire spécial, par la constitution rationnelle de cet enseignement, — car je crois que c'est le mot qui convient au décret du 4 août 1881, — nous donnerons à l'industrie, à l'agriculture et au commerce la satisfaction qui leur est légitimement due.

» L'instruction ne laissera ainsi aucun intérêt en dehors de sa sphère d'action, et nous arriverons à réaliser le programme que nos pères esquissaient, il y a déjà près d'un siècle, à l'aurore des temps nouveaux, et qui peut se résumer ainsi :

« Faire de l'enseignement l'auxiliaire et la sauvegarde des institutions républicaines, en faire aussi un instrument en même temps qu'un gage de sécurité nationale.

» Je n'ai pas besoin, messieurs, d'ajouter combien je suis heureux d'exprimer ces sentiments dans cette libérale ville de Tourcoing, qui donne aujourd'hui un exemple qui a déjà rencontré et qui rencontrera encore, je l'espère, de nombreux imitateurs.

» Je bois à Tourcoing, à ses écoles, à son nouveau lycée ! »

## DÉPÊCHES DE LA NUIT

*De nos correspondants particuliers et* PAR FIL SPÉCIAL).

### INTÉRIEUR

**La commission du Budget**

Paris, 7 novembre.

La commission du Budget a entendu M. Tirard au sujet du droit d'émission de billets pour la Banque de France que le ministre voudrait illimité.

**L'état de M. Grévy**

Paris, 7 novembre.

Contrairement à l'assertion des journaux, la santé de M. Grévy est excellente.

M. Grévy et le duc Waldimir ont chassé aujourd'hui à Rambouillet.

**L'Union républicaine**

Paris, 7 novembre.

L'Union républicaine s'est réunie et a entendu le discours de M. Paul Bert, président.

Le vivisecteur en a profité pour critiquer la politique gouvernementale.

L'Extrême-Gauche, l'Union démocratique et la Gauche radicale étaient également convoquées.

**La loi municipale**

Paris, 7 novembre.

La commission sur la loi municipale après avoir entendu MM. Paul Bert et Martin-Feuillée, a adopté en principe l'amendement de M. Paul Bert, tendant à rendre aux communes les établissements affectés au culte en dehors des prescriptions concordataires.

**Tonkin**

Paris, 7 novembre.

D'après une dépêche de Hong-Kong adressée au *New-York-Hérald*, l'amiral Courbet aurait décidé d'ajourner sa marche sur Bac-Ninh, où la garnison chinoise prépare une vive résistance.

L'amiral Courbet se proposerait d'attendre la fin de la récolte du riz, le mauvais état des routes rendant difficile le transport de gros canons de siége.

Il se mettrait en marche dans les premiers jours de décembre.

D'ici-là, le gouvernement chinois se déciderait à dire s'il entend soutenir ou abandonner la garnison.

M. Harmand partirait pour la France par le prochain paquebot. Son départ du Tonkin éloignerait le principal obstacle à l'issue heureuse de la campagne entreprise par les Français.

Depuis que l'amiral Courbet a pris le commandement, toute jalousie aurait disparu et le plus parfait accord régnerait entre nos troupes de terre et de mer.

Le général chinois Peny, officier distingué, viendrait du Nord prendre le commandement du Sud.

Il possède la confiance du parti favorable à la guerre.

Les troupes destinées à son commandement se réuniraient en grand nombre sur le frontière du Tonkin.

D'actifs préparatifs seraient faits de toutes parts dans l'empire, et les arsenaux seraient pleins d'activité.

**Les suites de la dépêche Tricou**

Paris, 7 novembre.

On lit dans le *Temps* :

« Nous recevons de la légation de Chine la communication autographiée qui suit :

» A la suite de la lecture de la dépêche de M. Tricou, faite du haut de la tribune de la Chambre des députés par le président du conseil des ministres, la légation de Chine a dû faire connaître publiquement une première protestation.

» Depuis lors, le gouvernement impérial, informé des faits allégués dans cette dépêche, a donné l'ordre au marquis Tseng d'adresser une note officielle au ministre des affaires étrangères pour témoigner son étonnement sur l'attitude prêtée au vice-roi Li-Hong-Tchang et pour bien marquer sa confiance dans son représentant et l'approbation de ses actes.

» C'est dans cet ordre d'idées que le marquis Tseng a adressé cette note, en date du 5 novembre, au ministère des affaires étrangères. »

### EXTÉRIEUR

**UNE TERRIBLE EXPLOSION**

Londres, 7 novembre.

Quarante quatre mineurs blessés viennent d'être retirés de la mine d'Accrington.

Il en reste encore soixante ensevelis.

**Les deux assassinats de Strasbourg**

Strasbourg, 7 novembre.

De nombreuses arrestations ont été opérées à Strasbourg, à la suite des récents assassinats. Deux soldats, domiciliés à Hœnheim, soupçonnés d'avoir tué le factionnaire, ont été incarcérés. On a également arrêté un ancien infirmier et une jeune fille en traitement à l'hôpital, maîtresse des individus soupçonnés. A Colmar

---

FEUILLETON DU 9 NOVEMBRE — 54 —

## Mme SEPT-QUATRE

PAR WILLIAM COBB

**Deuxième Partie**

XI

Mais ces idées, au contact desquelles s'échauffait l'imagination d'Edward, laissaient absolument froid Georges Sterman, *esquire*, homme d'idées d'ailleurs assez étroites et qui, loin de ménager les intéressantes aspirations d'une jeunesse enthousiaste, jugeait que le seul moyen d'y mettre un terme était d'employer l'autorité.

Edward Sterman avait hérité de sa mère ces dispositions d'esprit ; mais en même temps il avait reçu d'elle des notions du respect le plus absolu pour les volontés paternelles, et, s'il tendait de vaincre les répugnances de Georges Sterman pour tout ce qui touchait à l'art et aux professions libérales, du moins le faisait-il d'un accent soumis et en quelque sorte en sollicitant l'indulgence. Mais le père qui avait vieilli au milieu de ses mines et de ses ouvriers, et qui n'estimait que les capacités ayant trait au marché, se refusa à toute concession. Et, pour couper court à des sollicitations que leur forme essentiellement respectueuse rendait plus obsédantes, l'industriel conçut l'idée de son fils à l'un de ses amis qui allait fonder un comptoir à la Guadeloupe, et

Le jeune homme fut d'abord séduit par la nouveauté des spectacles qui s'offrirent à lui dans la traversée des Antilles. Il y a chez tout Anglais des aptitudes de voyageur qu'il est aisé de réveiller. Puis, lorsque Edward arriva à la Guadeloupe, il fut surpris de la vitalité de cette nature si riche et si imposante, en même temps que les paysages abruptes de la Basse-Terre montneuse, escarpée, sollicitaient ses goûts empreints d'une sauvagerie relative.

Mais bientôt l'ennui vint et comme tous jours, ainsi que l'a dit un poète de l'uniformité. Quel aliment pouvait d'ailleurs trouver une imagination ardente, vivace, dans les calculs auxquels s'efforçait de l'initier le banquier anglais auquel son père l'avait attaché ? Quel chute pour un esprit perdu sur les hautes cimes du rêve que de retomber dans les bas fonds où il ne retrouvait que livraisons d'indigo, de tabac, exportations de gingembre ou de bois d'ébénisterie, importation de vin fariné ou quincailleries.

Le jeune homme s'échappait des bureaux dont l'atmosphère l'étouffait, et allait soit au pied du volcan de la soufrière soit sur les bords de la Rivière Salée, retrouver l'inspiration vague qui s'imposait incessamment à ses pensées.

Que l'inconnu s'emparât tout-à-coup de ce cœur que rien ne remplissait, c'est ce qu'il était facile de prévoir. L'idéal devait être un aliment pour cette âme avide de jouissances, sévère, dans le présent et dans l'avenir, de tout ce qu'elle avait désiré.

C'est dans ces dispositions d'esprit qu'Edward avait rencontré Mary Blanchet.

Ici, et avant de continuer notre récit, nous devons entrer dans quelques détails sur ce qu'était cette femme, dont le rôle doit être si important dans la suite de cette histoire.

Dans la période 1840-1845 se révéla tout-à-coup en Amérique cette maladie étrange, épidémique, qu'on a depuis caractérisée du nom de fièvre d'or. C'était dans les Etats-Unis du Nord une sorte de passion qui s'emparait des plus calmes, et, leur montrant des mirages tout ensemblés de richesses immenses, leur rendait plus insupportable le pénible travail de chaque jour. Que de déceptions pour de minces réalités ! En vain les hommes les plus compétents s'efforçaient d'arrêter ces ardeurs inconsidérées. Aux conseils les plus sages et les mieux motivés on répondait en affirmant qu'il était impossible de supposer que le Mexique et la Caroline du Nord possédassent seuls des mines aurifères.

Chaque jour arrivaient de contrées inexplorées des voyageurs apportant des morceaux de minerai sur lesquels brillaient des pyrites de fer, jaunes, cristallisées, que la crédulité et l'ignorance déclarèrent reconnaître l'or le plus pur. L'analyse démentait ses préjugés ; mais c'était en vain. On racontait, on comentait, sans se lasser, l'histoire devenue légendaire du fameux Reid, qui, à la fin du siècle dernier, avait trouvé, au fond du ruisseau, un caillou de teinte jaune. D'abord, il l'avait cru sans valeur, et avait pensé réaliser une excellente affaire en le vendant à un joaillier pour trois dollars et demi. Le caillou était d'or massif et valait vingt mille francs.

On se rappelait encore que, pendant plus de quatre années, on avait nié la présence de l'or dans les ruisseaux de la Caroline, et qu', dès les premiers travaux sérieux, la mine découverte avait été trouvée si riche qu'on l'avait surnommée le Taureau des mines d'or (*Bull of gold mines*). Ces récits enflammaient les imaginations : l'attraction des fortunes rapidement acquises est si forte qu'il était presque impossible d'enrayer le mouvement.

Des familles entières quittaient les villes et se rendaient en groupes sur quelqu'un des points signalés par les enthousiastes.

Mais que de misères il fallait affronter, et, le plus souvent que de cruelles désillusions rencontraient les trappeurs !

Ainsi fut-il de la famille Willins.

Cette famille, originaire de Canada, avait alors pour chef un homme hardi, intelligent, qui avait tenté la fortune par tous les moyens que l'industrie mettait à sa portée. Mais, soit impuissance, soit malechance, le succès n'avait jamais couronné ses efforts. En vain il se raidissait contre le sort : ses opérations tournaient à mal. Plus que tout autre, Peter Willins — c'était son nom — était prédisposé à se laisser éblouir par les récits des trouveurs d'or.

Si bien qu'un jour il vendit tout ce qu'il possédait et partit avec sa femme, son fils John et sa fille Mary pour la Caroline du Sud, où, affirmait-on, des mines nouvelles et d'exploitation facile venaient d'être découvertes sur la Catawa, fleuve qui porte aussi le nom de Pédée.

Les indications fournies étant inexactes, l'homme ne se tint pas pour battu : rien ne le rebutait, ni la fatigue, ni la misère des siens. Il cherchait, cherchait toujours sans succès. Un jour la femme de Willins mourut; lui-même ne put résister à ce nouveau coup et alla, peu de temps après, la rejoindre dans la tombe qu'il avait creusée pour elle au pied des monts Alleghany.

John et Mary restaient orphelins.

John était de cinq ans plus âgé que sa sœur : c'était un robuste gaillard qui, des idées paternelles, n'avait recueilli que ce seul enseignement : faire fortune à tout prix.

Seulement, il s'entêtait mentalement : en travaillant le moins possible.

Marya vait quinze ans; pour elle, il n'y avait qu'une idée fixe : sortir de la misère d'abord, puis attendre une occasion.

C'est un singulier phénomène à observer que la transformation des idées transplantées en quelque sorte d'un cerveau dans un autre.

Pour Peter Willins, il n'y avait point de bénéfice possible sans un travail opiniâtre. Certes, il rêvait pour sa famille — et ce rêve, il le faisait tout haut et sans relâche — une fortune immense. Mais il ne supposait pas qu'il existât d'autre moyen d'y parvenir que l'activité humaine poussée à ses limites extrêmes.

Mais ses enfants n'avaient retenu de ses entretiens et de ses enseignements que le seul fait de la richesse désirable comme le souverain bien. Cette pensée s'était surtout si fortement enracinée dans l'âme de Mary que, pour elle, c'était un objectif continuel vers lequel convergeaient toutes ses aspirations.

L'idée était encore vague : les projets étaient sans netteté. Seulement, dès lors, s'élevait dans cette âme, en quelque sorte inconsciente d'elle-même et de sa propre nature, le désir tenace, persévérant. Le mot *richesse* était comme un refrain s'ajoutant à toutes ses méditations, quel qu'en fut l'objet.

John et Mary reprirent le chemin du Nord ; mais à Charleston, ils se séparèrent. Leur dernier entretien eût, certes, paru bien étrange à qui l'eût écouté. Ces deux jeunes gens, presque des enfants, se jurèrent mutuellement de devenir si riches, — si riches, ajoutait Mary, plus ardente encore que son frère, — que les plus opulents se fussent étonnés qu'on pût réunir autant de millions dans une seule main.

John partit pour l'Etat de New-York ; nous le retrouverons plus tard.

Mary marcha vers Charlotte, dans la Caroline du Nord. Elle obéissait à l'attraction qui avait entraîné son père ; elle allait vers les mines d'or. Mais que pouvait faire une fille de son âge seule, sans ressources? Certes, l'énergie ne lui manquait pas. Elle comptait sur le hasard, allait devant elle soutenue par sa confiance en l'avenir.

Mais il n'est point de force morale qui tienne contre l'excessive fatigue, contre la faim.

Un jour, elle se laissa tomber sur la route : ses pieds refusaient de la porter, et, de ses yeux fiévreux elle regardait le chemin qui aurait pu la mener... elle ne savait où, — mais, se disait-elle, peut-être au but entrevu.

Un homme passa : il allait à la ville. C'était un brave et honnête garçon, orphelin lui aussi, mais qui avait demandé ses ressources au travail honnête et persistant. Il se nommait Pierre Blanchet. Et encore n'était-il pas bien certain de la réalité de ce nom de famille. Il savait seulement que sa mère était venue d'Europe, qu'elle était morte peu de temps après son arrivée en Amérique, qu'elle se nommait Blanche, et que, dans l'asile où on l'avait recueilli tout enfant, on l'avait toujours appelé ainsi. Il était venu dans la Caroline pour le compte de la maison de commerce à laquelle il était attaché et qui se trouvait à la Guadeloupe. Il avait été spécialement chargé d'étudier de nouveaux procédés récemment mis en usage pour la culture de l'indigo.

En passant, il vit Mary et fut frappé de son attitude souffrante d'abord, de sa beauté ensuite.

Il lui demanda si elle pouvait s'appuyer sur son bras, et la soutint jusqu'au village le plus voisin.

Là, une fièvre ardente s'empara de la jeune fille.

(*A suivre*)